

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 01/18

« Mise aux normes des terrains de football et annexes »

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, chargée d'étudier ce préavis, est composée de Thierry Bertinotti, Stephan Furrer, Denis Berger, Ariane Perret Fivaz et Kirsti de Mestral. Les deux suppléants Catherine Zweifel et Nelson Douchet s'y sont joints. Elle s'est réunie 3 fois.

La Commission a pu entendre Pascal Lincio municipal en charge du préavis, Christian Gillieron adjoint au chef des Services Techniques, Roland Schaer en charges des finances du FC Chêne Aubonne et entraîneur de la première équipe et Raymond Isoz président du FC Chêne Aubonne. De même des collaborateurs et responsables de parcs et jardins/voirie des communes de St-Prex, Morges, Rolle, l'Isle et Aubonne ont répondu à nos questions. Nous les remercions tous.

La Commission a également pris note des questions déposées par écrit et y a répondu en les intégrant aux points 2.1, 3.1, et 4.1.

1. Préambule

Le préavis 1/18 concerne 3 objets :

- la mise aux normes de deux terrains de football, à savoir le terrain du Chêne et celui de sous le Chêne.
- l'acquisition d'un robot-tondeuse et son installation avec abri pour un seul des deux terrains, celui du Chêne.
- et la construction d'un dépôt-rangement à côté de l'Esplanade.

Le premier objet de la mise aux normes des deux terrains de football, fait suite à deux demandes par lettre du 8 septembre 2017 émanant de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF). En effet le FC Chêne, affilié à l'ACVF et à l'ASF (Association suisse de football), se voit obligé de jouer sur des terrains homologués par les *Directives pour la construction des terrains de football*¹ de l'ASF s'il désire disputer les matchs de championnat. Une dérogation pour cette mise en conformité a été fixée par l'ACVF au **30 juin 2018**.

Ce premier objet a déclenché une réflexion sur le deuxième objet du préavis, celui de l'acquisition et de l'installation d'un robot-tondeuse ainsi que de son abri, vu qu'une modification de terrain pourrait faciliter la mise en place d'un tel outil.

Le troisième objet concerne quant à lui, le dépôt de rangement différencié pour le matériel de marquage du FC et de l'Esplanade (à savoir ses containers de matériel et poubelles).

2. Terrains de football.

2.1 Résultats des questions posées à Pascal Lincio et Roland Schaer

¹ Directives pour la construction des terrains de football, Edition 2014, Commission des terrains de jeu (CTJ-ASF).

La commune voisine de Perroy ne peut pas mettre à notre disposition ses infrastructures sportives car elles sont déjà saturées. De plus le centre plurisportif de Perroy est un projet d'avenir. Ils n'ont pas réglé leur problème de compensation de zones. Il faut savoir que notre municipalité aimerait conserver le FC Chêne à Aubonne.

Sur l'affectation des terrains de football de la commune d'Aubonne:

- le terrain de sport de La Levette est actuellement en zone intermédiaire, il est à l'avenir destiné à passer en zone verdure A. Seules des installations et constructions démontables y sont autorisées, ce qui est le cas aujourd'hui avec l'installation de football de l'école LCIS,
- et le terrain sous le Chêne, actuellement en zone intermédiaire, est destiné à le rester. C'est une zone assimilée à une zone agricole.

La question de l'inversion des deux terrains du préavis est rejetée par le fait que des travaux trop conséquents et donc coûteux empêcheraient le terrain de sous le Chêne d'être choisi comme terrain principal. De plus son affectation, mentionnée plus haut, empêcherait tous travaux importants. La municipalité souhaite garder le terrain principal actuel pour les matchs exhibition /compétition.

Le nombre d'heures d'utilisation des écoles est de 720 heures à savoir 36 heures par semaine sur 5 mois.

Aucunes fentes de suintement ne sont prévues sur les terrains après modification vu la configuration drainante des terrains graveleux.

Un filet derrière le but ouest empêcherait toute manifestation telle celle de l'expo aubonnoise et représenterait un coût supplémentaire.

Au sujet de la problématique de changement d'ampoules et de réglage de lumières après la mise en conformité du terrain du bas, il n'y aura pas de changement.

Quant aux buses d'arrosage du terrain du haut, 9 sur 12 seront sujettes à réfection et déplacement. Des barrières amovibles seraient prévues, côté tennis, afin de permettre aux spectateurs de suivre les matchs de tennis.

Au sujet de la marge de tolérance des dimensions de terrains minimums (90 x 57.60 m) admises par l'ASF : à priori elle durera vu que les directives datent de 2014.

Roland Schaer mentionne une participation de CHF 5'000.- du FC Chêne aux frais de la mise aux normes des terrains.

Les travaux, si le préavis est accepté, pourraient s'effectuer de la mi-juin à la mi-juillet.

2.2 Position de la Commission sur la mise aux normes des deux terrains de football

La Commission a pris note de la remarque du Président du FC Chêne, Raymond Isoz, qui nous a rendus attentifs au fait que si ce préavis ne passe pas, il n'y a plus de FC Chêne. Elle a de même compris le désir de la Municipalité de conserver le FC à Aubonne. Ainsi, pour assurer la pérennité du FC Chêne à Aubonne, la commission estime nécessaire de procéder à la mise aux normes des deux terrains de football. Cette activité sportive étant jugée importante pour notre jeunesse, pour notre commune et pour le foot régional, la Commission à l'unanimité propose au Conseil Communal d'accepter ce premier objet.

3. Achat et installation robot-tondeuse avec abri

3.1 Résultats des questions posées à Pascal Lincio et Christian Gillièron

Le modèle exact du robot-tondeuse n'est pas encore formellement déterminé (style Bigmow de Belrobotics à 52 décibels, apparemment avec guidage GPS). Tout dépendra de l'entreprise retenue.

L'achat ne concerne qu'un seul robot installé sur le terrain du Chêne avec une station de recharge et un abri. Une extension de la borne d'électricité à la station de charge traversera en sous-sol le terrain de foot. La station avec abri est prévue à l'angle sud-est du terrain pour ne déranger aucune autre activité. La tonte robot avec guidage GPS dure environ 2 heures (un seul terrain et si pas d'interruption).

Actuellement, la tonte de chaque terrain, avec la tondeuse habituelle, dure environ 1 h 30. Pour les deux terrains : environ 3 h, avec en plus 1 h à 1h 30 d'entretien et de nettoyage de la machine.

La tonte robot permettrait un gain de temps pour l'employé communal de 1h à 1h30.

En ce qui concerne la sécurité par rapport au robot, un mécanisme automatique de sonars et capteurs se déclenche à l'approche de tout obstacle. Le robot alors s'interrompt, transmet une alarme et doit être remis sur place en marche par un responsable.

Une garantie robot et station est prévue (CHF 520.- la première année, CHF 1650.- la seconde...) ainsi qu'un contrat d'entretien et qu'une assurance contre le vol et vandalisme (CHF 700.-).

Robot ou pas, la scarification reste d'actualité ainsi que la tonte avec la tondeuse traditionnelle pour les finitions et les extérieurs du terrain.

3.2 Témoignages de collaborateurs et responsables voirie et parcs/jardins

La Commission s'est renseignée auprès de Denis Berger, membre de ladite Commission et collaborateur des Parcs et Jardins de la commune de St-Prex, qui a acquis il y a 2 ans, deux robots-tondeuses Bigmow de Belrobotics. Selon son expérience, la scarification, en moyenne annuelle, demeure nécessaire. Leur modèle tourne à 58 décibels (soit une discussion normale entre 2 personnes), l'empêchant de tondre la nuit. Le robot se fait interrompre en moyenne une fois par jour et nécessite l'intervention d'un employé qui doit se déplacer pour s'en occuper. Ce dernier reste donc à disposition du robot en cas d'alerte. Il est arrivé que le robot s'échappe et que des enfants lui grimpent dessus. Il faut préciser que ce robot tourne en mode aléatoire (par opposition au mode GPS, plus structuré), ce qui allonge de manière significative son temps de tonte. Quant au chargement de batteries, l'observation à St-Prex a montré qu'il faut 65 minutes de charge pour une durée moyenne de 90 minutes de fonctionnement (quand le sol est sec et dur). La nouvelle Bigmow à 52 décibels a, quant à elle, une durée de charge de 80 minutes pour une durée moyenne de 110 minutes de fonctionnement (toujours quand le sol est sec et dur). Ce dernier nouveau modèle pèse 20 kg de plus et est 10 cm plus large.

La Commission a interviewé par téléphone Stanley Mathey, responsable de l'Office des Espaces publics de la ville de Morges. Ils ne montrent pour l'instant pas d'intérêt mais pourraient s'y intéresser à l'avenir. Un modèle à 52 décibels. Demeure un obstacle à l'acquisition de robots : le vandalisme.

Serge Gambarasi, responsable à Rolle, n'utilise pas de robot.

Eric Hoststettler responsable et municipal à L'Isle, est ravi de l'acquisition de leur robot Bigmow, un modèle de 1.05 m. Le terrain de foot est situé à l'écart. Il a observé une tonte sans bruit, générant peu de déchets verts, une qualité de tonte constante parfaite avec un gazon plus dense et qui s'auto fertilise avec les résidus de coupes. Il note une économie de carburants, des coûts d'exploitation réduits et dans leur cas un retour d'investissement à 3 ans.

Les collaborateurs de la voirie d'Aubonne émettent plusieurs réserves à cette acquisition, car le gain de temps avec un robot sur le terrain du Chêne ne serait que de 1 heure 30. La voirie devra toujours tondre les extérieurs du terrain de foot (pourtours) et les finitions autour des barrières. La scarification demeure une nécessité (robot ou pas). Il faut savoir que le service de la voirie a modifié depuis une année son jour de tonte qui est passé du mercredi au jeudi, de 16.30h à 18.00h, pour permettre au FC Chêne de jouer sur une herbe plus courte le dimanche.

3.3 Position de la commission sur l'achat et installation du robot-tondeuse avec abri

Vu qu'il faudra de toute façon tondre encore les extérieurs et les finitions, que le robot risque d'être fréquemment interrompu (nécessitant l'intervention humaine), que le risque de vandalisme n'est pas négligeable, et qu'un effort a déjà été entrepris par le service de la voirie pour déplacer le jour de tonte du mercredi au jeudi et ce depuis une année, la Commission considère que l'investissement n'est pas en rapport avec les avantages amenés par l'acquisition du robot et propose au Conseil Communal de reporter ce deuxième objet à plus tard. Ceci est mis en œuvre par l'amendement proposé au préavis.

4. Construction d'un dépôt-rangement

4.1 Résultats des réponses posées à Pascal Lincio et Roland Schaer

A la question de la distance de sécurité entre le dépôt et le bâtiment de l'Esplanade pour un passage des services du feu, il n'y a pas d'emprise sur la chaussée. La fontaine ne sera pas déplacée. L'impact visuel est à ce stade difficile à évaluer puisque nous n'avons que des plans. Un cabanon en bois serait plus cher. Un rangement foot sous le pavillon en face du terrain d'en haut, reste impraticable pour la machine de marquage. Pour le FC Chêne, le statu quo (sans construction du dépôt) leur convient.

4.2 Position de la Commission sur la construction d'un dépôt-rangement

La Commission constate que moins du cinquième du volume du dépôt concerne le foot, le reste est dévolu à l'Esplanade. Elle considère cette construction comme plutôt attachée à une réflexion touchant l'Esplanade, d'autant plus que le FC Chêne n'en a pas montré un intérêt particulier. La Commission propose au Conseil Communal de reporter ce 3^{ème} objet pour le renvoyer à plus tard. Ceci est mis en œuvre par l'amendement proposé au préavis.

5. Amendement

Vu ce qui précède, vu que le temps presse pour la mise aux normes des deux terrains, la commission propose l'amendement suivant :

« Le Conseil ne retient et ne se prononce aujourd'hui que sur l'objet 1 du préavis 1/18, « Mise aux normes des terrains de football du Chêne et de sous Le Chêne », la Municipalité pouvant reprendre ou non les objets 2 et 3 dans d'autres préavis après compléments d'étude. »

6. Rapport de la CoFin

7. Discussion et vote sur l'amendement

8. Conclusion

- Vu le préavis municipal 1/18 « Mise aux normes des terrains de football et annexes »,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Oûi l'amendement précité,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Autorise la Municipalité à procéder à la mise aux normes des deux terrains de football telle que présentée
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 98'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions du moment et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le conseil communal
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » compte N°9282.02 du bilan »

Aubonne, le 19 mars 2018

Pour la Commission, le rapporteur : Kirsti de Mestral